

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

**L'enseignement
de défense**
(classes de 3^e et 1^{re})

2

**Le recensement
à 16 ans en mairie**
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

**La Journée
Défense
et Citoyenneté**
(www.majdc.fr)

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



SGA
Secrétariat général pour l'administration